



DEMANDE D'AIDE KILOMÉTRIQUE AU TRANSPORT

ANNÉE 2017 / 2018

Imprimé à retourner avant le 31 décembre 2017 visé par :
> le maire de la commune de résidence
> le responsable légal de l'élève

accompagné des pièces suivantes : • un relevé d'identité bancaire ou postal
• un certificat de scolarité précisant la classe fréquentée, les options de l'élève ainsi que son régime

à l'adresse suivante : FEDERTEEP - 16, rue Fonvieille 81000 ALBI

CADRE RÉSERVÉ À LA FEDERTEEP
DATE D'ENREGISTREMENT :

> identité de l'élève

NOM DE L'ÉLÈVE : PRÉNOM :
DATE DE NAISSANCE :
ADRESSE (si différente de l'adresse du représentant légal) :
CODE POSTAL : COMMUNE :

VISA DU MAIRE qui atteste de la résidence de l'élève
--

> en 2016 / 2017, mon enfant était scolarisé en classe de
NOM de l'établissement
COMMUNE de l'établissement

> en 2017 / 2018, il est scolarisé à : NOM de l'établissement :
COMMUNE de l'établissement
CLASSE : SECTION : OPTION :
LANGUE 1 : LANGUE 2 : LANGUE 3 :

en qualité de : demi-pensionnaire interne

> déclaration du représentant légal de l'élève

Je soussigné, Mr Mme NOM : PRÉNOM :
représentant légal de l'élève
ADRESSE :
CODE POSTAL :
COMMUNE :
TÉLÉPHONE :

> sollicite une aide financière pour assurer à mes frais le transport de mon enfant pendant l'année 2017 /2018

- pour accéder à l'arrêt (point de montée) du transport scolaire
Nom et commune de l'arrêt.....
Distance entre mon domicile et le point de montée..... km
- pour assurer la totalité du transport à mes frais, faute de transport collectif adapté
Distance entre mon domicile et l'établissement km

- reconnaît avoir pris connaissance de la notice explicative jointe au présent imprimé
- certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Signature du représentant légal :

L'aide kilométrique au transport est strictement réservée aux élèves dont le trajet scolaire ne peut pas être effectué par les transports collectifs.



LES BÉNÉFICIAIRES

POUR BÉNÉFICIER D'UNE AIDE KILOMÉTRIQUE au titre du transport scolaire, il faut :



- résider dans le Tarn à plus de 3 km de l'établissement scolaire s'il voyage tous les jours (élève 1/2 pensionnaire) ou à plus de 10 km de l'internat s'il voyage chaque semaine (élève interne).

- fréquenter un établissement public ou privé sous contrat avec l'État conforme à la sectorisation scolaire compte tenu de sa commune de résidence et des options choisies (le choix de l'internat ne permet pas de déroger à cette règle géographique).
- être inscrit en maternelle, primaire ou secondaire (les apprentis, BTS et étudiants n'ont pas droit à ce type d'aide)
- ne pas disposer d'un moyen de transport collectif adapté à ses besoins.

LES TYPES D'AIDE

Tout élève respectant les règles ci-dessus peut bénéficier d'une aide financière kilométrique tenant compte de son régime (interne ou demi-pensionnaire) et de la distance parcourue à ses frais :

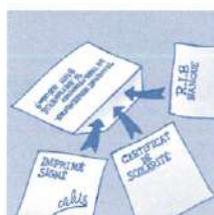


- distance domicile-établissement scolaire selon le régime de l'élève, si les parents doivent assumer la totalité du parcours correspondant faute d'un transport collectif adapté et disposant de places en nombre suffisant.
- distance domicile-arrêt des transports scolaires si un transport scolaire existe mais à une distance éloignée du domicile.

LES DÉMARCHES À EFFECTUER

Pour bénéficier de l'aide kilométrique au transport scolaire il convient de procéder comme suit :

- compléter l'imprimé de demande d'aide kilométrique au transport
- faire viser cet imprimé par le maire de la commune de résidence du responsable légal de l'élève.



- joindre les pièces mentionnées sur l'imprimé (certificat de scolarité et RIB).
- signer l'imprimé et renvoyer le tout à l'adresse et dans le délai indiqués sur l'imprimé de demande d'aide.

LES MODALITÉS DE PAIEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE KILOMÉTRIQUE

L'aide kilométrique au transport est versée en fin d'année scolaire sur le compte correspondant au RIB joint à la demande.



RENSEIGNEMENTS

FEDERTEEP

16, rue Fonvieille 81000 Albi
05 63 48 13 80

Ouverture au public
du lundi au vendredi
de 13 h 30 à 16 h 00

www.federteep.org